

POINTS de NON CONFIRMATION

BOUVIER DE L'APPENZELL

Adoptés par la SCC le 28/01/2020 revus par rapport au standard FCI n°46 du 05/05/2003

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes : Mâles 52 - 56 cm (tolérance de +/- 2 cm)
Femelles 50 – 54 cm (tolérance de +/- 2 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Queue en faucille (la pointe de la queue ne touche pas la région de la naissance de la queue), queue nettement tombante, queue cassée.

ROBE :

- Œil bleu, œil vairon.
- Qualité de poil autre que poil double.
- Robe non tricolore
- Fond de robe autre que noir ou havane.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Absence d'autres dents qu'une PM1 (sauf M3)
- Prognathisme supérieur ou inférieur, arcade incisive déviée.
- Entropion, ectropion.

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.